WORLD CUSTOMS ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES
Established in 1952 as the Customs Co-operation Council
Créée en 1952 sous le nom de Conseil de coopération douanière

Comité technique permanent
-
243e/244e sessions
-
23 – 26 avril 2024

PC0755Fa

Bruxelles, le 8 mars 2024

GLOSSAIRE DES TERMES DOUANIERS INTERNATIONAUX

Mise à jour du Glossaire des termes douaniers internationaux

(Point XVIII de l'ordre du jour)

RESUME

Objet du document

Figurant parmi les plus anciens outils de l'OMD, le Glossaire des termes douaniers internationaux joue un rôle majeur dans l'établissement d'une terminologie douanière commune, facilitant ainsi le travail du Conseil, des Membres et des non-Membres, des organisations internationales et des milieux commerciaux en vue de parvenir à une démarche uniforme dans le traitement des questions douanières.

Il est donc essentiel de s'assurer que le Glossaire soit régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution du paysage commercial international dans lequel les douanes déploient leurs activités.

Action requise du Comité technique permanent

Le Comité technique permanent est invité à :

- prendre note de l'état d'avancement des travaux concernant le Glossaire ;
- formuler des orientations sur la voie à suivre proposée.

I. Rappel

1. Élaboré en 1958 et mis à jour régulièrement depuis, le Glossaire des termes douaniers internationaux constitue l'un des plus anciens outils de l'OMD. Il a pour but de proposer dans un seul document une série de définitions de certains termes douaniers afin d'établir une terminologie douanière commune, visant non seulement à faciliter le travail du Conseil mais également à aider les Membres et les non-Membres, les organisations internationales et les milieux commerciaux à élaborer une méthode uniforme d'examen des questions douanières qui se posent à eux et à garantir qu'ils utilisent la même terminologie.

Par souci d'économie, les documents font l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres. Copyright © 2024 Organisation mondiale des douanes. Tous droits réservés. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

2. La mise à jour régulière du Glossaire entre dans le cadre des compétences du Comité technique permanent (CTP), comme en attestent ses divers programmes de travail passés et les rapports des réunions des dernières années. Les travaux d'examen et de mise à jour ont été dirigés par le Secrétariat, avec le soutien de Membres volontaires.

II. État d'avancement des travaux concernant le Glossaire et voie à suivre proposée

3. En 2017, le CTP a approuvé, pour inclusion au Glossaire, les définitions de la gestion coordonnée des frontières (GCF), du poste frontière à arrêt unique, de la valeur transactionnelle, de la référence unique de l'envoi (RUE), du Modèle de données de l'OMD, de la décision anticipée, de l'examen de la déclaration de marchandises, des formalités douanières antérieures au dépôt de la déclaration de marchandises, de l'omission, du perfectionnement passif, des prix de transfert et de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation. De plus, la définition du Cadre de normes SAFE a été actualisée.

4. En 2018, le Secrétariat de l'OMD a présenté sept nouveaux termes pour inclusion au Glossaire. Il s'agit de : 'territoire douanier', 'évaluation en douane ', 'de minimis', deux possibilités de définition pour les 'douanes en réseau international (DRI)', 'point/bureau d'information', 'biens périssables' et 'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée (TRS)'.

5. Les termes de 'douanes en réseau international (DRI)', sous réserve d'une modification du premier projet de définition proposé durant la réunion (suppression du membre de phrase 'de nature commerciale'), de 'point/bureau d'information', de 'biens périssables', et d' 'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée (TRS)' ont été approuvés et inclus au Glossaire en conséquence, tandis que les définitions pour les trois notions restantes – 'territoire douanier', 'évaluation en douane', 'de minimis' – n'ont pas été acceptées, eu égard à certaines sensibilités politiques ou pour des raisons techniques.

6. La version actuelle du Glossaire, qui peut être consultée en suivant le lien https://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/tools/glossary-of-international-customs-terms.aspx, reflète ces évolutions.

7. Plus récemment, lors de sa réunion d'octobre 2023, le CTP a procédé à des échanges de vues sur la façon de renforcer la résilience des douanes et du secteur privé. Il a plus particulièrement examiné un projet de note conceptuelle préparé par la région d'Asie-Pacifique de l'OMD et par le Groupe consultatif régional du secteur privé pour l'Asie Pacifique, contenant, entre autres, une définition standard du terme 'résilience', qui a été approuvée pour inclusion au Glossaire des termes douaniers internationaux de l'OMD. Par la suite, le Groupe de travail SAFE en novembre 2023, et la Commission de politique générale, en décembre de la même année, ont également apporté leur soutien à la définition. La définition sera incluse dans la prochaine mise à jour du Glossaire.

III. Voie à suivre proposée

8. Afin d'assurer la mise à jour régulière du Glossaire, le Secrétariat aimerait proposer de le revoir en profondeur, en suivant la démarche proposée ci-après :

- examiner et revoir la version actuelle du Glossaire en regard des dernières versions des outils et instruments de l'OMD, afin de recenser les nouveaux

termes à inclure et/ou les termes existants à actualiser dans le Glossaire, dans le but d'assurer la cohérence entre ce dernier et les premiers.

- Si nécessaire, et avec l'approbation du CTP, certains projets de termes pourront être soumis à l'instance ou à l'organe de travail de l'OMD pertinent pour solliciter sa contribution technique.

- Compte tenu du fait que le Glossaire vise non seulement à faciliter le travail du Conseil mais également à aider les Membres et les non-Membres, les organisations internationales et les milieux commerciaux à élaborer une méthode uniforme d'examen des questions douanières qui se posent à eux et à garantir qu'ils utilisent la même terminologie, le CTP pourrait envisager d'élargir l'exercice d'examen à d'autres instruments internationaux de premier plan, dans le but de recenser les termes en lien avec la douane qu'il pourrait s'avérer opportun d'inclure au Glossaire, compte tenu des récentes évolutions intervenues dans le paysage commercial international.

9. Dans la lignée des pratiques établies mais aussi de la portée des travaux envisagés, il serait adéquat de faire appel à un groupe de Membres volontaires afin qu'ils collaborent avec le Secrétariat dans la conduite de cet examen.

IV. Action requise

10. Le CTP est invité à :

- prendre note de l'état d'avancement des travaux concernant le Glossaire ;

- formuler des orientations sur la voie à suivre proposée.